

ABONNEMENTS

Canada et États-Unis
UN AN..... \$2.00
SIX MOIS..... \$1.00
Étranger (Union postale.)
UN AN..... f. 13.50

LA VÉRITÉ

REVUE HEBDOMADAIRE

" VERITAS LIBERABIT VOS—LA VÉRITÉ VOUS RENDRA LIBRES. "

AVIS

TOUTE DEMANDE DE
CHANGEMENT D'ADRESSE
DOIT ÊTRE ACCOMPAGNÉE
DE L'ANCIENNE ADRESSE.

Téléphone : 712

J.-P. Tardivel, Directeur-Propriétaire

Bureaux : Chemin Sainte-Foye près Québec

N.-D. DE QUEBEC

SAMEDI 7 DECEMBRE 1901

Chez les
Travailleurs
Intellectuels

Miettes d'Histoire

Une française très forte en grec !

La livraison d'octobre du *Messageur du Cœur de Jésus*, publié à Toulouse, contient une notice biographique consacrée à Mademoiselle Amélie de Vitrolles, fille de M. de Vitrolles, pair de France sous la Restauration.

Du récit de la vie édifiante de cette généreuse personne qui pratiquait dans le monde toutes les vertus du cloître, je détache le passage suivant :

Dans la pieuse Amélie, l'intelligence égalait le cœur.

Elle parlait l'allemand, l'anglais, l'espagnol et l'italien avec une égale facilité ; et la littérature de ces diverses nations ne lui était pas étrangère. Elle cultivait le latin pour être en état de mieux suivre les offices de l'Eglise. La connaissance du grec lui permit de lire, en cet idiome, les évangiles, les épîtres de saint Paul et les écrits des Pères. Plus tard elle prit même des leçons d'hébreu, afin de mieux pénétrer le sens de la Bible, en même temps qu'elle voulait par là un acte de charité ; elle ménageait ainsi l'amour propre d'un vieux rabbin converti, son maître, auquel il ne restait pour vivre que les émoluments de ce professorat.

Un jour, au château de Vitrolles, elle se mit à lire un beau passage de saint Jean Chrysostome en présence d'un missionnaire apostolique, ami de la famille. Frappé de l'élégance de la traduction, l'ecclésiastique demanda le nom du traducteur. " C'est le texte que j'ai entre les mains, " répondit modestement la jeune fille.

Elle ne me paraît pas très vraisemblable cette histoire d'une jeune fille de France qui, après avoir appris l'allemand, l'anglais, l'espagnol, l'italien, le latin et un peu l'hébreu, aurait eu le temps de se familiariser avec le grec au point de pouvoir traduire saint Jean Chrysostome avec une élégante volubilité.

Il est vrai que le *Messageur* ne nous demande pas de croire cela bien ferme, mais il aurait mieux fait, je crois, d'employer un style moins métaphorique pour rappeler l'érudition de Mademoiselle Amélie de Vitrolles.

Tel que c'est là le lecteur reste frappé autant qu'a pu l'être le missionnaire apostolique.

A propos de Mgr Plessis et de Papineau : un peu de galimatias chez M. Garneau.

Il y a trois semaines, je faisais remarquer ici que, dans son *Histoire du Canada*, volume III, page 212, 4e

édition, Garneau dit :

Quand le parti anglais apprit qu'on allait porter l'évêque catholique et le président de l'Assemblée au Conseil Exécutif, il souleva mille difficultés ; mais elles furent inutiles à l'encontre d'une mesure que les ministres agréaient dans l'intérêt de leur politique. La nomination de M. Plessis fut confirmée en 1818.

Puis j'ajoutais :

Il y a ici une erreur, Mgr Plessis fut appelé à siéger au Conseil Législatif, mais il n'a jamais été nommé membre du Conseil Exécutif. Sa présence à ce dernier poste aurait été beaucoup trop gênante pour les Anglais.

Dans le paragraphe qui précède Garneau ajoute à son erreur historique une faute de style en mettant, à la suite du verbe *porter*, le complément le plus long avant le plus court.

A cela la *Patrie* du 23 novembre a répondu :

Pour être complète, et telle évidemment que l'historien l'avait écrite, la phrase relevée par M. J. F. D., doit se lire ainsi :

Quand le parti anglais apprit qu'on allait porter l'évêque catholique " au Conseil Législatif " et le président de l'Assemblée au Conseil Exécutif, il souleva mille difficultés, etc. Les trois mots que nous mettons entre guillemets, manquent dans la troisième édition comme dans la quatrième, par la même cause : une inattention du correcteur d'épreuves.

Très peu de personnes savent qu'il y eut un errata préparé et imprimé en 1883. Les éditeurs devaient l'insérer à la fin du dernier volume ; mais ils n'en firent rien, nous ignorons pour quel motif au juste.

Cet errata, dont MM. Beauchemin possèdent encore des exemplaires sans doute, réparaît l'omission que la critique a eu raison de signaler aux lecteurs de l'Histoire.

Cette explication de la défaillance de M. Garneau n'est pas la meilleure possible.

On peut d'abord se demander s'il y a bien lieu de reprocher aux éditeurs Beauchemin de ne pas avoir inséré dans un ouvrage publié en 1882 un errata qui aurait été " préparé et imprimé en 1883. "

A la fin de chaque volume de la quatrième édition de l'*Histoire du Canada*, c'est-à-dire l'édition de 1882, se trouve un errata, mais, là, l'inexactitude historique contenue à la page 212 du volume III n'est qu'à demi corrigée. On y dit : — Au lieu de *Conseil Exécutif*, lisez *Conseil*.

Le texte ainsi corrigé serait donc comme suit :

Quand le parti anglais apprit qu'on allait porter l'évêque catholique et le président de l'Assemblée au Conseil, il souleva mille difficultés.

Papineau, alors président de l'Assemblée, devait aller au Conseil Exécutif, tandis que Mgr Plessis devait entrer au Conseil Législatif. Dire tout simplement que l'un et l'autre allaient être portés au Conseil — sur-

tout en laissant le mot au singulier — ne constitue pas un grand éclaircissement de ce point d'histoire.

Pour exonérer Garneau d'une erreur de récit et d'une faute de style, la *Patrie* prétend que le manuscrit de l'historien devait évidemment se lire comme suit :

Quand le parti anglais apprit qu'on allait porter l'évêque catholique au Conseil Législatif et le président de l'Assemblée au Conseil Exécutif, il souleva mille difficultés.

Cette hypothèse ne me paraît pas très solide en face du texte de la première édition qui, à cet endroit, est différent de celui des troisième et quatrième éditions.

A la page 143, tome IV de la première édition, Garneau s'exprime ainsi :

L'alliance formée entre le clergé et la Chambre avait jeté la frayeur dans les Conseils Exécutif et Législatif. Lorsqu'ils apprirent qu'on voulait porter l'évêque catholique et le président de l'Assemblée dans le dernier, ils s'élevèrent aussitôt contre.

Inutile de dire que ce style n'est pas fameux, mais on peut toujours comprendre que Mgr Plessis devait alors aller au Conseil Législatif, et ici l'historien est dans le vrai. Il commet cependant une erreur au sujet de Papineau qui, lui, ne devait pas entrer au Conseil Législatif, mais au Conseil Exécutif.

Le texte de la première édition, que je viens de citer, se retrouve, absolument identique, à la page 227 du tome III de la deuxième édition. De sorte qu'il y a une erreur historique dans la première et dans la deuxième éditions, et une très grande ambiguïté dans la version corrigée de la troisième et de la quatrième éditions. En outre, s'il faut en croire la *Patrie*, il aurait été imprimé, en 1883, un errata corrigeant l'édition de 1882 et, par suite, l'errata dûment inséré dans cette édition de 1882.

J'avoue que je n'ai jamais vu cet errata de 1883 et je n'en ai jamais entendu parler.

Dans tous les cas, des diverses citations que je viens de faire, il résulte qu'il y a, sur le point en question, un peu de galimatias chez Monsieur Garneau, — n'est-ce pas ?

Par qui a été fondé dans la Nouvelle-Angleterre, le premier journal franco-canadien ?

Le 8 octobre dernier, un citoyen d'Ottawa, M. Emery Perrin, écrivait au *Spectateur*, de Hull :

M. le Rédacteur.

L'appréciation des résultats du congrès de Springfield, publié dans votre numéro du 7 de ce mois, contient, au

chapitre de " la presse franco-canadienne des Etats-Unis ", une grave inexactitude qu'il est bon de rectifier. Ce n'est pas feu M. Frédéric Houde qui a fondé *Le Protecteur Canadien* avec M. l'abbé Z. Druon, mais bien M. Antoine Moussette, autrefois marchand de St-Albans, Vermont, et maintenant gouverneur de la prison de Hull, P. Q.

En 1867, M. Moussette, qui, à cette époque, était à la tête du mouvement national aux Etats-Unis, présidait une convention canadienne à Troy N. - Y. A deux ou trois conventions précédentes, il avait été nommé des comités chargés de trouver les moyens de fonder un journal aux Etats-Unis. Ces comités n'ayant pu rien faire M. Moussette, à la clôture des délibérations du congrès, promit solennellement aux membres de ce dernier que les Franco-Canadiens auraient bientôt un organe. A peine de retour à St-Albans, au débotté pour ainsi dire, il alla trouver M. l'abbé Druon, lui soumit un plan d'organisation, le convertit, non sans peine, à ses idées, et obtint de lui qu'il prit la rédaction du journal qui allait voir le jour, se chargeant d'aller lui-même présenter le nouveau-né dans tous les centres et groupes de nos nationaux, et le 10 mai 1868 paraissait le premier numéro du *Protecteur Canadien*, fondé par M. Moussette et M. l'abbé Druon. Ce ne fut que dans la deuxième ou troisième année de l'existence de cette feuille que feu M. F. Houde fit son apparition sur la scène. M. l'abbé Druon ayant, dans l'intervalle, acquis le contrôle absolu du *Protecteur*, après que M. Moussette l'eût répandu jusque dans l'Arkansas, prit à son service, comme rédacteur, feu M. Houde.

En 1870, je crois, un incendie ayant détruit l'imprimerie du *Protecteur*, M. l'abbé Druon, croyant que M. Moussette s'était pour toujours désintéressé du journalisme, vendit sa liste d'abonnés à M. Desbarats, de l'*Opinion Publique*, Montréal.

Dans le moment, M. Moussette et feu M. Houde assistaient à un congrès qui se tenait à Worcester, si je me rappelle bien. M. Houde était consterné d'un accident qui lui barrait la route dès ses premiers pas dans la carrière que, du reste, il contribua à illustrer plus tard, au Canada. M. Moussette, n'écoulant que l'élan de son généreux cœur et n'entendant que le cri du patriotisme, ne songea plus qu'à une chose : rétablir le *Protecteur* ou le remplacer par un autre journal. Il s'en fut tout droit à Montréal et mit tout en œuvre pour racheter de M. Desbarats la liste des abonnés du *Protecteur*. N'y pouvant réussir il acheta, le même jour, à beaux deniers comptants, du papier, de l'encre, des

caractères, etc., etc., et le lendemain matin, à St-Albans, tout un personnel était à l'œuvre pour imprimer l'*Avenir National*, dont le premier rédacteur fut M. Houde, auquel succéda, en 1871, votre humble serviteur, le soussigné.

Voilà, sans vernis, la vérité.

M. Antoine Moussette a sacrifié un beau et bon commerce, avec, probablement, un brillant avenir, pour fonder les deux premiers journaux franco-canadiens des Etats-Unis, à St-Albans, Vermont.

Le fait est qu'il s'est littéralement ruiné.

Ayant été à la peine, ne serait-il pas juste qu'il fût à l'honneur ?

Avec mille remerciements pour l'hospitalité de vos colonnes.

EMERY PERRIN.

Ottawa 8 octobre 1901.

En face de cette réclamation, l'*Indépendant*, de Fall-River, dit :

Nous ne voudrions pas affirmer que M. Antoine Moussette a été complètement étranger à la fondation du *Protecteur Canadien*. Mais il faut avouer que les renseignements sur ce point d'histoire sont plus ou moins contradictoires.

En effet, dans son livre sur les Canadiens-français de la Nouvelle-Angleterre, le Rév. Père Hamon, de la Compagnie de Jésus, ne parle pas de M. Moussette en rapport avec la fondation du *Protecteur Canadien*. Il mentionne seulement M. l'abbé Druon.

D'autre part, Ferdinand Gagnon nous a dit à diverses reprises, dans l'automne de 1885 et au commencement de 1886, que ce journal avait été fondé par M. l'abbé Druon et Frédéric Houde.

C'était aussi l'opinion de feu le Dr L.-J. Martel, de Lewiston (Maine), qui l'a exprimée en notre présence lors d'une de ses visites au défunt rédacteur du *Travailleur*.

Si la prétention de M. Moussette, ou plutôt de M. Perrin est basée sur des faits irrécusables, nous ne demandons pas mieux qu'à nous incliner devant la vérité historique et à rendre hommage au véritable associé de M. l'abbé Druon dans l'établissement du *Protecteur Canadien*.

Il semble toutefois étrange que Ferdinand Gagnon et le Dr Martel aient pu, sans raison apparente, professer une opinion contraire.

Quelque vieux Canadien des Etats-Unis pourrait-il nous fournir, sur ce point d'histoire, des renseignements plus précis, ou un témoignage qui corroborerait celui de M. Perrin ?

Maintenant, indépendamment de la question de priorité parmi les collaborateurs laïques de M. l'abbé Druon, M. Perrin semble faire remonter à la fondation du *Protecteur Canadien* l'établissement de la presse franco-américaine. Il y aurait là une erreur.

Sans parler de la feuille intitulée l'*Essai du Michigan*, fondée à Détroit, en 1809, par l'abbé Richard — feuille qui était rédigée partie en français et partie en anglais, — trois autres journaux de langue française ont été publiés aux Etats-Unis, avant le *Protecteur Canadien*: ce sont la *Gazette Française*, l'*Ami de la Jeunesse* et le *Citoyen*, datant respectivement de 1825, 1843 et 1850.

Livres et Gravures :

QUÉBEC ET LÉVIS à l'aurore du XX^e siècle, par A. B. Routhier. — Ce somptueux volume, paru il y a douze mois, a eu une seconde édition avant d'avoir un an. On se rappelle peut-être que j'en ai déjà parlé ici avec une certaine franchise, qui n'a pas plu à tout le monde. Ce n'est pas une raison pour changer de ton. Mais la seconde édition ayant été considérablement améliorée en étant considérablement diminuée, il n'y a plus lieu de dire que cet ouvrage commence comme une épopée et se termine comme un almanach. A la fin du livre avait en effet été placé un appendice très fort, très illustré, très... anonyme et dans lequel la Gloire se trouvait en présence de beaucoup plus de têtes qu'elle n'en pouvait sérieusement couronner. On a, dernièrement, fait cesser cet embarras de la bonne dame en supprimant toute la galerie. A ce moyen violent j'aurais préféré une sélection judicieuse. Quoi qu'il en soit, le volume devenu moins lourd est maintenant beaucoup plus présentable, et je le signale volontiers à l'attention de ceux qui, durant les fêtes prochaines de Noël et du Jour de l'An, se proposent de faire quelque joli cadeau. Superbement relié, composé de pages bien écrites et contenant de belles illustrations, le *Québec et Lévis* de M. le juge Routhier enrichira un rayon de bibliothèque et ornera une table de salon.

Pour les conditions d'achat et d'expédition, s'adresser à M. Alphonse Leclaire, 290, rue de l'Université, Montréal.

GALERIE NATIONALE. — Belle collection de portraits historiques. — Format: 12 x 9 pouces; prix: 10 cts chacun; — 11 x 14 pouces, \$1.00 chacun; — 19 x 25 pouces, \$2.50 chacun. — Editeurs: Cadieux & Derome, à Montréal.

Sous les 30 portraits de la première série apparaissent les noms suivants: Jacques Cartier, Mgr de Laval, Champlain, Mgr de Saint-Vallier, Maisonneuve, Montcalm, Mgr Plessis, Madame de la Peltrie, Vén. Mère de l'Incarnation, Madame d'Youville, Monsieur Olier, Mgr Lartigue, Mgr Provencher, Mgr Cooke, Mgr Taché, Madame Gamelin, Mgr Guigues, M. Antoine Girouard, M. l'abbé Ferland, Mgr Prince, Mgr J. LaRocque, Mgr Moreau, Mgr Decelles, Mgr D. Racine, M. Fr. Painchaud, M. C.-J. Ducharme, M. F.-X. Garneau, M. de Salaberry. A ceux qui achètent la série complète, dans le plus petit des formats, les éditeurs fournissent gratuitement un joli carton pour mettre tous ces portraits.

En entreprenant la publication de cette galerie historique, MM. Cadieux & Derome ont pris une heureuse initiative et ont fait, très opportunément, acte de patriotisme. Ils méritent des félicitations et un encouragement d'ordre pratique pour leur permettre de compléter une bonne œuvre bien commencée.

J. F. D.

Un troisième contingent

Malgré l'assurance répétée deux fois, au moins, par le *Soleil*, qu'il n'y aurait pas de troisième contingent, il est bien avéré maintenant qu'il y en aura un.

De nouveau le faible sir Wilfrid s'est laissé dominer par les impérialistes et les jingoïstes.

De nouveau le Canada prendra officiellement part à une guerre inique qui ne nous intéresse en aucune façon.

Nous ne délierons peut-être pas, cette fois-ci, les cordons de notre bourse; car c'est le gouvernement impérial, dit-on, qui doit payer les frais de la nouvelle expédition.

Toutefois, c'est bel et bien un nouveau contingent que le gouvernement canadien organise pour le compte de l'Angleterre. Il en aura toute la responsabilité devant l'histoire. Il se fait l'humble agent de M. Chamberlain. C'est lui qui recrute les soldats, qui s'occupe de l'organisation, de l'équipement et de l'expédition du nouveau contingent. Peu importe, après cela, que l'Angleterre rembourse notre gouvernement de ses dépenses. C'est le Canada qui a offert cette nouvelle troupe à l'Angleterre, c'est le Canada qui l'envoie là-bas aider à l'écrasement d'un petit peuple de héros.

Le *Soleil*, on s'en souvient, s'était d'abord déclaré autorisé à dire que, non seulement il n'y aurait pas de nouveau contingent, mais que le gouvernement fédéral ne permettrait même pas aux officiers et aux soldats canadiens de quitter leur poste pour se rendre en Afrique!

Quelques jours plus tard, le soi-disant organe du parti libéral dut avouer qu'il y avait eu *malentendu*; que le gouvernement n'empêcherait personne d'aller se battre contre les Boers; mais il soutenait toujours qu'il n'y aurait pas de nouveau contingent.

Maintenant, c'est un nouveau contingent qui part, mais aux frais de l'Angleterre.

Qui nous dit que les tories ne l'emporteront pas encore une fois et, que le Canada, finalement, aura l'honneur de payer la note? Il n'y aurait là rien de surprenant!

Pour notre part, nous protestons contre cette nouvelle sanction de la politique néfaste qui entraîne le Canada dans les guerres de l'Empire. Nous protestons contre cet acte par lequel notre pays participe, officiellement, pour la troisième fois, à une des guerres les plus iniques des temps modernes.

En permettant à nos ministres d'envoyer ce troisième contingent en Afrique, nous assumons, comme peuple, une terrible responsabilité devant Dieu et devant le monde civilisé. Nous répandons le sang de nos semblables lorsque rien, absolument rien ne nous y oblige.

Non seulement rien ne nous y oblige; mais pour prendre part à cette horrible effusion de sang, nous sommes forcés de rompre avec toutes nos meilleures traditions politiques et gouvernementales.

Jadis la politique du Canada était

une politique de paix. Si nous nous armions, c'était uniquement pour être en état de nous défendre contre toute attaque. Nous ne songions à attaquer personne. Tout d'un coup, pris d'un accès de véritable folie, nous faisons la guerre à un malheureux petit peuple qui ne nous menaçait en aucune façon, qui ne nous avait jamais fait, qui ne pouvait pas nous faire le moindre mal.

C'est là une folie; mais c'est aussi un crime qui ne peut manquer de nous attirer quelque terrible châtiement.

Ni les individus ni les peuples ne répandent impunément le sang humain s'ils n'y sont pas contraints par une impérieuse nécessité.

Rien ne manque à cette horrible affaire, pas même la note grotesque.

En effet, pour notre gouvernement et notre parlement, la guerre sud-africaine est officiellement terminée depuis longtemps. A la demande des ministres et en proie à un mouvement d'enthousiasme juvénile, nos représentants l'ont déclaré dans leur fameuse adresse à la feu reine Victoria.

Et pour avoir osé trouver cette adresse quelque peu prématurée, M. Bourassa a été hué et sifflé par ses collègues en délire.

Si, pendant la prochaine session, le député de Labelle ne fait pas comprendre aux auteurs et aux fauteurs de cette adresse tout le ridicule de leur position, c'est qu'il aura perdu la verve — M. Chapais dirait l'*esprit frondeur* — que tout le monde lui connaît.

Nous formulons l'espoir que, tout en s'amusant aux dépens de ceux qui l'ont sifflé, M. Bourassa flétrira, comme il le mérite, ce nouveau crime de lèse-humanité et de lèse-patrie que commet le gouvernement fédéral.

La nomination de M. Pennée

Si nous avons bonne mémoire, le gouvernement fédéral a tout simplement aboli la fonction inutile et grotesque de Gentilhomme Huissier de la Verge noire, à la mort du dernier titulaire.

Au lieu d'imiter cet excellent exemple, le gouvernement de Québec a remplacé feu M. Hatt par M. Frank Pennée, chef de la police municipale.

La haute gomme, qui fréquente les clubs, est enchantée de cette nomination. On prétend que M. Pennée remplira admirablement les fonctions de sa nouvelle charge; qu'il est, indubitablement, le *right man in the right place*. C'est possible; mais ce n'est pas faire un compliment à M. Pennée, que de lui dire qu'il est taillé pour exécuter avec avantage les abominables salamalecs et courbettes que tout Québec connaît.

Il est vrai que M. Pennée, ayant un traitement moindre que celui de feu M. Hatt, en fera peut-être moins que son prédécesseur. Le public qui aime à rire, n'en aura probablement que pour son argent.

Quoi qu'il en soit, la haute gomme de Québec, réunie au club de la Garrison, a célébré le glorieux événement par un banquet dont le *Soleil*, 2

décembre, nous apporte un compte rendu absolument cocasse. En voici un échantillon :

« Comme c'était un des dîners les plus dispendieux que puisse donner le Club, on peut s'imaginer la qualité des vins.

« Rien, du reste, n'avait été épargné.

« Celui qui a la direction des serres du Sacré-Cœur avait transformé la salle en véritable jardin. Les tables étaient couvertes de fleurs, et la salle elle-même entourée de plantes.

« L'orchestre Carbonneau, qui charme tous les touristes, tous les étés au Château, était au grand complet, jouant dans une pièce adjacente. »

Et tout cela, pour célébrer la nomination de M. Pennée à un emploi grotesque avec un traitement de huit cents piastres par année !

Manifestement, nos sports n'ont pas le sentiment des proportions très développées ; ou bien le moindre événement leur sert de prétexte à bien dîner, avec des vins... dont on peut s'imaginer la qualité !

Si l'affaire n'était que ridicule !

Mais le gouvernement provincial, pour des motifs qu'on ne connaîtra jamais, a manqué l'occasion qui lui était offerte de faire une économie sérieuse, et surtout de relever la dignité de notre législature en abolissant une fonction qui est la risée du public.

Puis, il n'est pas admissible que le chef de la police de Québec soit en même temps employé du gouvernement provincial. Notre ville est assez importante pour avoir un chef de police qui soit exclusivement à son service.

A PROPOS D'AMERICANISME

Depuis assez longtemps on discute, aux Etats-Unis, un projet de fédération des différentes sociétés catholiques, en vue de défendre plus efficacement les intérêts des fidèles et les droits de l'Eglise.

Ce projet paraît recevoir l'appui de l'immense majorité des catholiques de la République voisine, et une grande réunion de délégués des différentes sociétés catholiques aura lieu ces jours-ci, à Cincinnati, pour inaugurer le mouvement.

On croit que deux mille délégués seront présents.

Le *Catholic World Magazine*, de New York, dirigé par les pères Paulistes, se prononce contre le projet pour la raison qu'une telle fédération n'est pas nécessaire, les catholiques des Etats-Unis n'ayant pas de griefs véritables à faire redresser.

On prête à Mgr Ireland et à un autre archevêque les mêmes sentiments d'hostilité. (Voir *The Review*, de Saint-Louis, numéro du 28 novembre, page 353.)

Faisant allusion à l'hostilité de Mgr l'archevêque de Saint-Paul à ce projet de fédération, le *Catholic Columbian*, 30 novembre, s'exprime comme suit :

« Les pères Paulistes éternuent ordinairement lorsque le vent froid souffle sur les prairies de l'Ouest. Leur américanisme est leur point faible. Leur opposition à la fédération est une nouvelle manifestation du manque d'harmonie entre eux et la grande majorité des catholiques de ce pays.

Dans cette question, ils se demandent seulement comment les Américains protestants regarderont le mouvement. Ils ne tiennent pas compte de nos pertes causées par la persécution générale que nous endurons dans toutes les institutions publiques. Le million d'enfants catholiques, par exemple, qu'on pervertit au protestantisme dans les écoles publiques, par l'usage d'histoires protestantes, de prières protestantes, de bibles protestantes, cela les laisse froids. Taisons-nous ! Ne soulevons pas d'objection, car les Américains protestants n'aiment peut-être pas cela, et les pères Paulistes rateront peut-être une conversion qu'ils feraient si nous nous tenions tranquilles. »

C'est un peu beaucoup raide, mais cela prouve, au moins, que l'américanisme n'est pas tout à fait un mythe.

* *

Nouvelle phase de l'américanisme. *The Catholic Tribune*, de Dubuque, 28 novembre, nous apprend que l'abbé McGrady, de l'église Saint-Antoine, à Bellevue, Kentucky, vient d'envoyer à Mgr Corrigan, archevêque de New York, un défi de le rencontrer et de discuter publiquement avec lui la question du socialisme. L'abbé McGrady prétend qu'en parlant de l'assassinat du président McKinley, Mgr Corrigan en a tenu responsable le socialisme, puisqu'il a demandé à son clergé d'insister auprès des fidèles sur les erreurs du socialisme condamnées par Léon XIII. « Je vous mets respectueusement au défi, dit l'abbé McGrady, de montrer en quoi le socialisme est une erreur. Pendant quatre cents ans l'Eglise catholique prit la défense du socialisme, jusqu'à ce que le capitalisme eût réussi à s'emparer des postes élevés et à remplir les coffres de l'Eglise de son or corrompeur. L'encyclique du Pape n'a aucune valeur dogmatique, attendu qu'elle n'est pas l'œuvre de Léon XIII proclamant une doctrine de foi et de mœurs, mais seulement l'opinion de Joachim Pecci, en tant qu'écrivain traitant une question d'économie sociale ». N'est-il pas un peu étrange de voir un prêtre professant publiquement de telles théories à la tête d'une paroisse catholique ?

Abus de la réclame

Est-ce qu'il n'y a pas, dans nos journaux, un abus vraiment criant de la réclame ?

D'abord, il y a abus par l'espace qu'occupent ces réclames. Elles envahissent tout le journal, et envahissent même les colonnes de la rédaction.

Ensuite, et c'est encore plus grave, il y a abus par le caractère de ces annonces qui ne respectent plus rien.

On en est maintenant rendu à mêler à la réclame commerciale le nom de personnes consacrées à Dieu.

Prenons, par exemple, l'*Evénement* de samedi dernier. En tête de la première colonne de la première page on lit ce qui suit :

« La vénérable Sœur Marie-Anne de Jésus, supérieure de l'Hospice Sainte-Anne de la Baie Saint-Paul, a écrit à une maison de cette ville que, à titre de puissant tonique contre la faiblesse et l'anémie, rien n'est plus recommandable que le..... »

Dans la quatrième colonne de la même page on lit :

« Il y a à Sherbrooke une communauté religieuse dite des Sœurs de Ste-Famille dont la Supérieure déclare que les Sœurs malades de la maison "se sentent de plus en plus fortifiées par l'usage du....." »

A la deuxième page, troisième colonne :

« Un curé du diocèse de Rimouski, déclare avoir enfin trouvé "l'unique préparation capable de soulager sa dyspepsie et de fortifier." C'est le..... »

« La vénérable Sœur Marie de St-François-Régis, surveillante de santé à l'Asile du Bon-Pasteur, de cette ville, a fait un rapport très favorable du..... »

A la page quatre, au milieu des articles de rédaction, se trouve encore ce qui suit :

« L'Hospice Saint-Charles de Québec recommande le..... »

« Les Sœurs de la Charité de Québec ont, par tout le pays, des Missions où l'on emploie avec succès le..... »

Et ces annonces sont répétées à chaque page du journal.

Le produit recommandé peut être excellent, nous ne disons pas le contraire ; mais la vente de ce produit est une affaire purement commerciale, et il est souverainement désagréable, pour ne rien dire de plus, de voir le nom de religieuses mêlé à de semblables annonces. N'y a-t-il pas là abus et abus très grave ? Nous le croyons. Nous estimons que nos ecclésiastiques et nos communautés religieuses n'ont absolument rien à gagner à se laisser afficher ainsi comme garants de l'excellence d'un tonique quelconque.

LA GUERRE

Plus que jamais la morgue impérialiste doit se sentir humiliée. Depuis un mois les dépêches ne cessent de nous annoncer une série de combats, qui tous ont eu une mauvaise tournure pour les envahisseurs.

Pour s'excuser, les partisans de la guerre font publier qu'il y a encore soixante dix commandos qui tiennent la campagne. Ces commandos varient de cinquante à quatre cents hommes et sont repartis ainsi sur tout le vaste théâtre des hostilités : 23 commandos dans le Transvaal, 31 dans l'Orange et 16 dans la Colonie du Cap ; contre tout cela, disent-ils, Kitchener n'a à opposer que "le faible effectif" de 45,000 soldats ; il reste donc plus de 150,000 hommes immobilisés, pour une cause ou pour une autre.

Il faudrait encore 60,000 soldats au moins, pour mettre l'armée anglaise en état de lutter avec avantage contre les 10,000 Boers, cela, d'après le propre aveu des hommes et des journaux de la Grande-Bretagne.

Evidemment, on commence à connaître sa vraie valeur, après plus de deux ans de lutte, dans laquelle le nombre a toujours été impitoyablement battu par la vaillance.

Il ne se passe pas de semaine, sans que des hommes publics anglais ne fassent quelque sortie contre la guerre.

Et remarquons bien que parmi tous ceux qui, jusqu'à présent, ont désap-

prouvé l'inique guerre d'Afrique, ce sont des Anglais qui ont parlé ou écrit avec le plus de violence.

Ainsi il y a quelques jours M. William T. Stead, rédacteur de la *Review of Reviews*, a dit de nouveau ce qu'il pensait de la guerre d'Afrique, dans une conférence faite à Londres. Voici quelques-unes de ses paroles : « Je remercie Dieu de ce que l'Europe a eu le courage de déclarer qu'il est criminel de tuer les enfants. — Comparée avec la conduite de l'Angleterre, la conduite d'Hérode, en massacrant les Innocents, était celle d'un saint. — L'Angleterre mérite d'être battue dans cette guerre injuste. — Dans la guerre que nous avons eue autrefois avec les Américains, nous avons armé contre eux des Peaux-Rouges, comme nous armons en ce moment des Cafres contre les Boers et, grâce à Dieu, nous fûmes battus à cette époque. — On peut s'imaginer combien les jingos sont en fureur contre l'homme qui ose dire en plein Londres de telles choses.

La vérité choque, dit-on souvent, et elle a toujours eu le don d'indigner les partisans de "la guerre pour l'humanité."

Un gros convoi anglais escorté de soldats a été attaqué et capturé par des Boers qui commandait Maritz ; 14 Anglais ont été tués. Les Boers ont emporté une bonne partie du butin et ont détruit le reste. Voilà un moyen peu coûteux et très pratique de s'approvisionner ; aussi les Boers ne manquent-ils jamais de s'en servir quand le besoin se fait sentir ou qu'une bonne chance se présente.

Les éclaireurs de Walden ont été surpris par les Boers ; après un combat acharné les Anglais ont été mis en déroute. Plus de 50 soldats sont restés sur le champ de bataille.

D'après une dépêche de Londres, les Boers auraient commencé les représailles. Fouché, un chef de commando, a annoncé, paraît-il, qu'il avait fait fusiller deux soldats anglais prisonniers.

Une trentaine de rebelles du Cap ont été capturés par une patrouille anglaise, après une longue chasse.

Un incident absolument comique vient de se produire dans le monde politique, en Angleterre. Le 28 novembre, parlant à Croydon, M. C. T. Ritchie, secrétaire d'Etat pour les affaires intérieures dans le cabinet Salisbury, a entrepris de faire croire au public qu'on a fort mal compris les paroles du premier ministre au sujet de la guerre. Tout le monde se souvient qu'au banquet du lord maire de Londres, l'année dernière, et en d'autres occasions, lord Salisbury a déclaré, de la façon la plus explicite, que les Boers n'avaient qu'une chose à faire : se soumettre "sans condition", et que l'Angleterre ne leur laisserait pas le moindre vestige d'indépendance. M. Ritchie veut maintenant convaincre le public que par ces paroles si claires lord Salisbury ne voulait pas dire ce que tout le monde a compris, savoir que les Boers devaient capituler à discrétion et que l'Angleterre ne leur laisserait pas une bribe d'autonomie ! Pour parler net, le cabinet Salisbury commence à faire machine en arrière. Tant mieux !

Déclaration des Provinciaux

— DE —

La Compagnie de Jésus en France

Les quatre supérieurs provinciaux de la Compagnie de Jésus en France ont transmis aux journaux catholiques la grave communication que voici :

Le délai accordé par la loi du 1er juillet 1901 aux congrégations religieuses pour demander l'autorisation, touche à son terme.

Après avoir mûrement réfléchi, les soussignés, provinciaux de la Compagnie de Jésus en France, avec les religieux qu'ils représentent et dont ils vont se séparer, déclarent avoir résolu de s'abstenir de toute demande d'autorisation.

D'autres congrégations, adoptant la même résolution, ont déjà protesté, en prenant le chemin de l'exil, contre la situation que leur préparait la loi sur les associations. Et de toute part elles ont reçu les témoignages les plus éclatants et les plus mérités de respect et de sympathie.

Pour nous, qui avons lieu de craindre, après les fréquentes attaques dont nous avons été l'objet devant le Parlement, que nos intentions ne soient dénaturées et calomniées, nous croyons devoir faire connaître au public les graves motifs de notre abstention.

Nous ne nous dissimulons pas, en effet, que notre conduite sera sévèrement jugée par plusieurs ; on affectera d'y voir un refus de se soumettre aux lois du pays, une intransigeance de conduite inacceptable, peut-être même des visées secrètes et politiques. Nous protestons contre de pareilles interprétations.

La raison de notre conduite, elle se trouve uniquement dans la portée de la loi qu'on nous demande de sanctionner, en quelque sorte, en l'acceptant. Nous ne jugeons pas pouvoir le faire.

En effet, cette loi d'exception, nous blesse profondément dans nos droits les plus essentiels d'hommes libres, de citoyens, de catholiques, de religieux, et, en nous frappant, elle viole en nous les droits imprescriptibles de l'Eglise. C'est ce qu'a déclaré une voix dont l'autorité n'est méconnue par personne. " Nous réprouvons hautement de telles lois, parce qu'elles sont contraires au droit naturel et évangélique... et au droit absolu que l'Eglise a de fonder des instituts religieux, exclusivement soumis à son autorité. " (Lettre de Léon XIII aux supérieurs des ordres religieux, 29 juin 1901.)

D'autres voix se sont aussi élevées pour condamner cette loi. Les deux Chambres ont entendu les protestations, non seulement des catholiques, mais d'un bon nombre de leurs membres, qui, en dehors de toute préoccupation religieuse, la repoussaient au nom des principes de la liberté. Les religieux, si éloquemment défendus par eux, leur en garderont une fidèle reconnaissance.

En dépit de leurs efforts, non seulement la loi fut votée, mais le jour même où elle était promulguée, paraissait à l'Officiel un arrêté qui en

déterminait mieux l'esprit, en y ajoutant deux nouvelles dispositions non contenues dans la loi, et spécialement opposées à la dignité et aux droits du Saint-Siège. C'était la réponse de M. le président du conseil aux protestations du Chef de l'Eglise. Vint ensuite le règlement d'administration. A son apparition, il fut évident que le gouvernement était résolu à ne garder aucun ménagement : les dispositions de l'arrêté lui-même étaient non seulement maintenues mais encore aggravées : c'était une nouvelle réponse aux solennelles réclamations du Saint-Siège.

Il était nécessaire, pour justifier la conduite des religieux qui ne demandent pas l'autorisation, de rapporter brièvement ces faits.

Ils prouvent assez que l'autorisation, à laquelle on veut soumettre les congrégations, n'a pas pour but de prévenir certains abus possibles, comme on l'a dit, mais bien d'enchaîner irrévocablement les congrégations à une loi d'exception qui viole les droits les plus essentiels de leurs membres et ceux de l'Eglise ; que cette loi, conçue et votée dans un esprit d'hostilité, sera appliquée dans le même esprit. C'est en vain que M. le président du conseil s'est défendu de prendre à son compte certaines déclarations, d'une franchise gênante, faites aux Chambres : la loi, en frappant immédiatement les congrégations, atteint derrière elles l'Eglise. Ses auteurs le savent et ils le veulent. Et l'affectation de M. le président du conseil de répondre à chacune des réclamations du Saint-Siège par une aggravation de la loi, montre à l'évidence que telle est bien la pensée du gouvernement.

Et c'est le motif principal qui nous empêche de demander l'autorisation. La loi actuelle n'est qu'un nouveau pas en avant dans la guerre qui se poursuit contre l'Eglise. C'est l'Eglise qui est attaquée dans les congrégations, et c'est elle que les congrégations défendent en repoussant une autorisation qui a pour but de les asservir et de préparer l'asservissement de l'Eglise elle-même. Une telle autorisation, nous ne pouvons pas la demander.

En faisant cette déclaration, loin de nous la pensée de condamner ceux de nos frères dans la vie religieuse qui croient devoir prendre un autre parti. Nous savons combien la délibération est pleine d'angoisses. Forcés de choisir entre deux maux, tous deux très graves, entre les ruines de toutes sortes qui vont suivre l'abstention, et d'autre part, l'atteinte profonde portée par la loi aux prérogatives de l'Eglise non moins qu'aux libertés individuelles, l'hésitation s'explique, et le Souverain Pontife lui-même, sous certaines réserves, a laissé aux congrégations la faculté de se déterminer. Plusieurs d'entre elles croient pouvoir trouver une formule de conciliation qui satisfasse le gouvernement sans sacrifier les droits du Saint-Siège. Pour nous, entre le gouvernement, qui persiste à mettre comme condition préalable à l'autorisation l'abandon par les congrégations de l'exemption canonique, et le Saint-Siège qui déclare " ne pas permettre qu'on méconnaisse ou amoindrisse l'exercice direct et immédiat de son autorité suprême sur les ordres ou

instituts religieux " (Lettre du card. Gotti aux évêques de France, 10 juillet), nous avouons, avec tous les religieux qui ont pris le chemin de l'exil ou se sont dispersés, ne pas trouver de formule de conciliation.

Persuadés en outre que demander l'autorisation serait livrer aux adversaires de l'Eglise des œuvres cent fois approuvées par elle, sacrifier nos droits individuels, notre indépendance et notre dignité ;

Que ce serait porter une atteinte profonde à notre vie religieuse elle-même et dans ce qu'elle a de plus intime ;

Que mis, enfin, en position de rendre à la France un signalé service, en résistant, autant que nous le pouvons, à une persécution religieuse qui la tue, ce serait refuser de nous sacrifier pour elle, il ne nous reste plus, croyons-nous, qu'à prendre le parti que nous dicte notre devoir de Français, de catholiques et de religieux. Et nous aimons à le croire, personne parmi ceux que n'aveuglent point l'esprit de parti et les passions sectaires, ne verra dans notre conduite un acte d'insubordination ou de révolte ; mais uniquement l'accomplissement de ce que nous considérons comme notre devoir.

C'est une douloureuse résolution que nous sommes contraints de prendre. Toutes les œuvres auxquelles nous avons voué notre vie sont menacées de destruction. A une heure où l'avenir nous apparaît bien sombre, c'est notre plus grand regret de ne plus pouvoir travailler au bien de la France, et de voir même compromises dans les missions des œuvres qui n'étaient pas sans honneur et sans utilité pour elle. Cependant, nous le déclarons, nous n'avons aucune amertume dans l'âme contre ceux qui nous condamnent. Nous n'oublions pas que nous sommes les disciples de Celui qui a dit : " Priez pour ceux qui vous persécutent ". Daigne la main miséricordieuse de Dieu arrêter la France sur la pente fatale où on l'entraîne, c'est notre prière la plus ardente !

R. DE SOORAILLE, S. J. M. G. LABROSSE, S. J.
Provincial de Toulouse. Provincial de Paris.

E. PEULTIER, S. J. M. BOUILLON, S. J.
Provincial de Champagne. Provincial de Lyon.

Paris, 1er octobre 1901.

A PROPOS DES QUÊTES

— POUR —

Le diocèse de Saint-Albert

Grâce à la bienveillance de S. G. Mgr Legal, coadjuteur de Mgr Grandin, évêque de Saint-Albert, Territoires du Nord-Ouest, qui a daigné nous accorder, l'autre jour, un long entretien au sujet des quêtes qui se font actuellement dans la province de Québec, nous sommes en mesure de faire les déclarations suivantes :

1° Il y a eu malentendu sur le but des quêtes que font actuellement dans la province de Québec quelques pères Oblats en faveur du diocèse de Saint-Albert.

2° Ils ne quêtent pas du tout pour l'œuvre des métis, ni pour les écoles d'une façon particulière, mais pour les besoins généraux du diocèse de Saint-

Albert, comme l'attestent les deux documents ci-après. Les métis ne sont pas même mentionnés dans la lettre de Mgr Grandin exposant aux archevêques et évêques des vieilles provinces du Canada les raisons qui le forcent à demander de l'aide ; et les besoins des écoles ne sont que pour une faible part dans les nécessités du moment.

3° Il convient de se rappeler que les écoles catholiques du Nord-Ouest sont soumises au régime scolaire imposé par les autorités civiles des Territoires, et que ce régime n'est favorable ni à la religion catholique ni à la langue française. Dans tout le diocèse de Saint-Albert il n'y a qu'une seule école catholique volontaire ou libre, à Morinville. Les autres, encore une fois, sont des écoles publiques, mais séparées, et sont régies par les ordonnances du gouvernement de Regina. Les deux langues y sont enseignées ; mais on peut dire que si l'enseignement du français a une part considérable et privilégiée en quelque endroit, c'est surtout dans les établissements qui sont, partiellement au moins, sous le contrôle des autorités religieuses.

4° Voici maintenant deux documents qui établissent clairement le but des quêtes qui se font actuellement dans la province de Québec :

L. J.-C. St Albert
& avril 25 1901.
M. I.

Aux Révérendissimes Seigneurs Archevêques et Evêques de la Province civile de Québec.

Monseigneur,

Hier, j'ai voulu voir, dans le détail, avec Mon Révérendissime Coadjuteur et les autres membres du conseil diocésain, l'état de nos finances. Nous avons eu la douleur de constater qu'en réunissant tout ce que nous pouvons avoir en différentes places, nous avons à peine de quoi pouvoir continuer nos œuvres l'espace de deux mois. Je dois avouer que je n'en ai pas été surpris, et dans cette prévision, depuis plus d'un an, j'ai cherché et fait chercher si nous ne pouvions pas solliciter la charité des chrétiens que nous n'avons pas encore fatigués par nos demandes. Malheureusement je ne rencontre qu'impossibilités partout. Dans les circonstances actuelles, nous ne pouvons nous adresser à la France, et par toutes les tentatives que j'ai faites ailleurs j'ai pu constater que nous n'avions aucune chance, où nous ne sommes pas connus. J'aurais voulu, Monseigneur, épargner à Votre Grandeur ce nouvel ennui, car je sais que vous aussi, vous avez une foule d'œuvres à soutenir et à fonder. Je sais trop que, presque toujours, il y a quelques missionnaires de la Province ecclésiastique de Saint-Boniface à solliciter la charité de vos chrétiens. Ce n'est qu'avec la plus grande répugnance que je me décide à le faire. Mais enfin il faut vivre, il faut bon gré mal gré étendre et solidifier le Règne de Dieu dans ce pauvre pays et pour cela nous avons à surmonter des obstacles que nous n'avions jamais prévus autrefois.

Il y a 30 et 20 ans, nous pouvions souffrir de la pauvreté sans trop d'inconvénients. Nos habitations n'étaient, dans le principe, que de pauvres huttes. Nos chapelles, quand elles pouvaient être séparées de la hutte que nous habitons, étaient de la plus grande

simplicité, et le plus souvent construites par le missionnaire lui-même, aidé d'un Frère et quelquefois d'un Sauvage. Nos habits pouvaient être rapiécés sans qu'on y trouvât à redire. Tout cela n'est plus possible aujourd'hui. De plus la population n'est plus la même, et malheureusement elle nous est arrivée presque comme une avalanche, de partout, de tout pays, de toute nation, de toute religion, et souvent sans religion aucune. Que de pauvres catholiques qui ont à peu près perdu la Foi et surtout oublié les pratiques religieuses ! Ces catholiques très souvent s'établissent loin de nous, leur indifférence les porte non pas à chercher le Royaume de Dieu avant tout ; c'est là le moindre de leurs soucis. Il nous faut les chercher, comme des brebis égarées, et si le missionnaire leur demande de payer ses dépenses de voyage : Ho ! lui dit-on, on le voit bien, les prêtres sont partout les mêmes, ils demandent toujours de l'argent.

Nous sommes nous-mêmes devenus plus nombreux, nos établissements se multiplient nécessairement. Dans ces conditions, l'allocation de la Propagation de la Foi, nos industries et économies ne nous suffisent plus. Pendant longtemps nous recevions des secours particuliers de bienfaiteurs spéciaux. De ces bienfaiteurs plusieurs ont disparu et ceux qui vivent encore ne peuvent plus, par suite de la persécution, (en France), nous secourir comme autrefois.

Prévoyant l'embarras où nous nous trouvons aujourd'hui, j'avais prié le cher Père Lacombe, de profiter de son voyage en Europe, pour tâcher de nous procurer des secours. Je l'engageais même à prolonger son absence, s'il trouvait moyen de quêter avec avantage dans quelques-uns des pays qu'il visitait. Mais toutes ses démarches n'ont abouti qu'à le décourager et à le convaincre que la chose était impossible. Le cher Père, profita d'une audience privée que lui accorda Sa Sainteté le Pape Léon XIII, et lui fit part de sa mission que je lui avais confiée. " Mais, reprit Sa Sainteté, c'est aux Evêques du Canada qu'il faut vous adresser, vous faites partie du Canada et le Canada doit vous aider ". Sans doute le cher Père n'osa pas objecter que nous craignons d'être par trop indiscrets, vu que nous avons si souvent sollicité la charité de nos frères du Canada. C'est sans doute aussi la même raison qui avait, jusqu'à présent, empêché ce Père de me faire connaître ce que lui avait dit Sa Sainteté. C'est hier seulement, au conseil, qu'il nous fit cette révélation. La crainte d'être par trop indiscret me porterait aussi à hésiter, mais nous sommes arrivés à un point où toute hésitation est impossible.

Moi, je sens que je ne puis tarder d'aller rendre compte à Dieu de mon administration. Je me réjouissais des progrès de la Foi dans notre Nord-Ouest. Je n'aurais jamais prévu y voir ce que je vois et en plusieurs circonstances, je me disais avec bonheur : " *Maintenant je puis chanter mon *Nunc Dimittis* " et mourir en paix ; mais en constatant l'impossibilité où nous sommes, où je vais laisser mon*

digne successeur, je ne puis me défendre d'une bien pénible inquiétude, et je tiens, pendant que Dieu m'en laisse encore la force, à faire au moins ce qui m'est possible, pour conjurer le mal. C'est ce possible, Monseigneur, que je fais en vous traçant ces lignes.

Veillez donc excuser ma liberté et permettre, pour peu que la chose soit possible, qu'un ou deux de nos missionnaires aillent tendre la main de pauvres mendiants auprès de vos diocésains.

Sans doute qu'avec le temps ce malaise diminuera. Déjà j'ai quelques localités où le prêtre trouve sur place les moyens de se soutenir. Mais tous nos nouveaux venus sont extrêmement gênés, pendant quelques années, même ceux qui arrivent avec quelques fonds, que les frais d'établissement ont bientôt absorbés. Il leur faut supporter une foule de taxes. Beaucoup de nos immigrants n'étaient point taxés, ou du moins ne croyaient pas l'être, dans le pays d'où ils viennent, parce que leur gouvernement se chargeait du support du prêtre et des constructions d'églises et de presbytères.

Cependant avec le temps, l'aisance augmentera et pour ce qui est des Blancs, au moins, ils pourront faire ce que font vos diocésains. Mais ce n'est pas encore de sitôt que nous pourrons taxer nos diocésains ou paroisses, pour le soutien de l'Evêque et des œuvres diocésaines ; nous serons trop heureux quand ils pourront soutenir leurs prêtres, bâtir leurs églises, écoles et presbytères. Pour les sauvages, il nous faudra toujours, ou du moins bien longtemps encore, tout faire pour eux, sans aucune rétribution. Il nous faut et nous faudra longtemps les secourir nous-mêmes.

Je suis avec le plus profond respect, Monseigneur, de Votre Grandeur, le très humble suppliant au nom de J.-C. et de M. I.

(Signé) + VITAL J. O. M. I.

Ev. de St-Albert.

L. J.-C.
&
M. I.

St-Albert,
octobre 3, 1901.

Aux RR. Pères
du vicariat de Saint-Albert.

Mes Révérends et Bien chers Pères,

Vous savez que la nécessité de pourvoir au fonctionnement des œuvres du diocèse et de nous procurer dans ce but les ressources qui nous manquent, a poussé notre Vénérable Evêque, à faire un nouvel appel à la charité du Canada civilisé. Grâce à Dieu cet appel a été entendu. Tous les Archevêques et Evêques de la Province civile de Québec et Monseigneur l'Archevêque d'Ottawa, ont accueilli notre requête avec la plus grande sympathie. Toutes les paroisses de ces vastes diocèses nous sont ouvertes. C'est assurément une faveur extraordinaire et un surcroît de générosité de la part de ceux qui, tant de fois déjà, dans le passé, sont venus à notre secours. Nous devons en être extrêmement reconnaissants à tous ces vénérés Prélats, à tous leurs sympathiques clergés et à toutes ces pieuses populations, qui, en outre de leurs charges

locales, veulent encore s'imposer des privations pour nous venir en aide.

Nous acquitterons ce devoir de la reconnaissance, par une prière fervente et constante, en demandant à Dieu de récompenser généreusement toutes ces bonnes âmes pour la charité qu'elles veulent bien nous témoigner.

En conséquence, nous avons envoyé deux des nôtres : le R. P. Lacombe et le R. P. Thérien, pour aller tendre la main en notre nom et faire le métier si peu attrayant parfois de quêteurs. Ce qui facilite leur rude besogne c'est qu'ils sont accueillis partout avec la plus grande bienveillance et la plus grande charité. Mais ils sont effrayés de la tâche énorme qu'ils ont devant eux, à savoir de visiter toutes les paroisses du Bas-Canada. Ils demandent du secours. Le R. Père Royer si dévoué à nos missions du Nord Ouest a bien voulu accepter de parcourir tout le diocèse de Rimouski. Le R. Père Gladu, de l'Université d'Ottawa, pouvant disposer de ses dimanches, fera de même pour l'Archidiocèse d'Ottawa. Le R. Père Provincial du Canada a bien voulu nous prêter le concours de ces zélés Pères.

On a cru pourtant qu'il était encore nécessaire que j'allasse moi-même augmenter le nombre des ouvriers. Je ne crois pas devoir me soustraire à la tâche que j'ai contribué à imposer à quelques-uns de nos Pères. La santé de Monseigneur s'étant améliorée d'une manière sensible, je me sens aussi plus à l'aise de ce côté. J'irai donc me joindre à nos quêteurs et contribuer pour ma part, à hâter le travail et à l'amener plutôt à terme.....

Je ne doute pas Mes Révérends et Bien chers Pères, que vous ne m'accompagnez de vos prières les plus ferventes. J'insiste pourtant pour que vous priiez le Ciel avec instance, afin que Dieu soutienne nos forces et notre courage, et que nous puissions mener à bonne fin, ce travail entrepris dans le but de nous donner les moyens de faire progresser l'œuvre de Dieu. Offrez vos prières par l'entremise de notre Mère Immaculée, et de notre glorieux protecteur saint Joseph, et notre cause sera bien défendue, notre succès assuré.

Je demeure, Mes Révérends Pères, votre bien affectueux et tout dévoué frère en N.-S. et M. I.

(Signé) + EMILE J. O. M. I.

Ev. de Pogla, coadj. de Saint-Albert.

Apostats et hommes de cœur

Je viens de lire dans le *Manitoba* un article où le passé, le présent et l'avenir de la langue française dans l'Ouest canadien, en particulier au Manitoba, sont exposés et discutés avec un rare talent et dans une note patriotique que nous aimerions entendre sonner souvent par nos journaux.

Après avoir rappelé les origines françaises de ce vaste pays que notre propre indifférence et les tendances anti-françaises du ministère fédéral de l'Intérieur nous ont fait perdre, l'au-

teur de cet article s'écrie :

" Mais hélas ! faut-il rappeler de trop amers souvenirs ! le français n'est plus langue officielle, il a perdu le rang honorable qu'il occupait, il ne joue plus le rôle historique qu'il tenait dans la province; on cherche même à diminuer son importance sociale.

" La noble tradition est rompue, l'existence même de la langue sinon compromise, au moins tant soit peu menacée. Faut-il tout dire ! parfois même de braves gens, des nôtres, vont jusqu'à prêter une main inconsciente à la triste besogne de destruction ; ils s'improvisent artisans de leur propre ruine. On ressent une impression étrange, oui, bien étrange, à entendre parfois des Canadiens-français écorcher péniblement entre eux, et sans l'ombre d'une nécessité, la langue de leurs vainqueurs ; on frissonne d'un involontaire frisson en voyant sur les enseignes, dans des paroisses purement françaises, flamboyer un beau nom canadien, au milieu d'épithètes anglo-saxonnes ; on gémit tout bas en recevant, de nos maisons de commerce françaises, des comptes dont non seulement l'entête imprimé, mais la facture elle-même sont rédigés en anglais. Et lorsqu'on s'entend adresser la parole par un Canadien-français, en anglais, tout d'abord, on ne sait plus que penser ! Où allons-nous de ce lugubre pas ? est-il donc si noble de mettre ainsi son drapeau dans sa poche ? "

Notre confrère manitobain a certes raison de s'indigner et de s'attrister de cet état de choses ; mais que dirait-il d'une ville réputée française et dont la haute gomme, en famille et en société, ne parle plus guère que l'anglais ?

A certain repas nuptial donné récemment dans la métropole commerciale du Canada par une des familles les plus en vue du Canada français, prirent part un grand nombre d'invités dont la liste parut dans les journaux. Un de mes amis qui fraie parfois dans ce milieu — disons en passant qu'il est grand amateur d'*histoires naturelles* — m'a fait observer que sur tous ces gens il n'y en avait pas la moitié qui ne fussent anglicisés de cœur ou d'intelligence et qui, dans une lutte des races au Canada, ne fussent heureux de se tourner contre leurs compatriotes.

Plusieurs de nos plus anciennes familles canadiennes-françaises — les unes très déchues, il est vrai — affectent de ne plus rechercher d'alliances que chez les Anglais ; on croit ce mélange des sangs nécessaire au relèvement d'une race parfois abruti par l'oisiveté et tout ce qu'elle comporte.

Un certain nombre de nos jeunes filles, et des plus huppées — à noter en passant qu'elles sortent presque toutes des mêmes maisons d'éducation — ne parlent plus le français, après avoir passé une saison aux bains de mer, grâce à l'argent carotté par leurs papas à des Canadiens-français en tripotant avec des Anglais.

Souvent les noms comme les caractères s'abâtardissent. Il pousse en pleine terre canadienne une espèce de cosmopolitisme, puant l'eau de rose et le patchouli, bien plus dangereuse, à mon avis, que celle que le *Pionnier* a entrepris d'extirper d'au milieu de nous. Ce cosmopolitisme, il est inconnu dans les couches populaires, mais en haut, c'est différent. Il nous donne des députés, des fonctionnaires, des magistrats. On a vu et l'on voit encore des Anglais ornés de noms canadiens-français se faire élire au Parlement par des comtés canadiens-français,

voter constamment contre les intérêts de leur nationalité, puis se caser dans les plus gros fromages de l'administration, pour achever d'élever leur famille dans la langue et les coutumes anglaises.

Il y aurait toute une étude à faire sur l'anglomanie qui sévit, à l'état épidémique, dans notre haute société canadienne-française, et l'écrivain qui mettra le fer dans la plaie rendra à sa race un bien grand service.

Tâche délicate, en vérité. En effet, ne prétend-on pas que le mal a gagné jusqu'aux foyers de quelques-uns des directeurs de journaux canadiens-français ?

Mais je m'aventure sur un terrain glissant : revenons donc au Manitoba.

Notre confrère de l'Ouest établit un rapprochement entre les luttes de la province de Québec et celles de la minorité manitobaine. Chez nous, la langue française, reconnue par les lois, se voit en butte à mille persécutions : elle est sauvée par les Parent, les Bédard, les Morin, les Papineau, les Lafontaine, les Taché et les Cartier, mais le danger renaît sous une forme nouvelle : l'anglicisation pacifique, résultant du développement de nos relations avec les Anglais. Au Manitoba, le lambeau de civilisation française repris aux écorcheurs de 1890 est mollement défendu contre les assauts "dissimulés, courtois, élégants, amicaux, charmants", que lui livrent maintenant ses ennemis.

Laissons de nouveau la parole au confrère :

"Il n'y a pas de société canadienne-française purement intellectuelle, au Manitoba, pas de société historique, pas de club littéraire, pas même de simple ligue pour le maintien et la propagation de la langue. Sans doute, il y a la société "Saint-Jean-Baptiste", et elle fait noblement son devoir; mais on conçoit qu'elle s'occupe surtout des intérêts généraux des Canadiens-français de l'Ouest et ne saurait, sans préjudice considérable, s'attarder à surveiller tous les menus détails.

"Ne serait-il donc pas à propos qu'une société intellectuelle se fonde un jour ou l'autre; qu'une ligue, dont le maintien intégral de la langue serait l'objet exclusif, apparaisse; car pas de lutte sérieuse sans organisation. Le but d'une telle ligue et sa sphère d'action seront vite compris: elle enrêler les bonnes volontés et discipline les énergies. Comment? parce qu'elle donne à tous l'estime et l'amour de la langue, puis, à l'occasion, revendique avec fermeté les droits méconnus ou violés. Rien n'agace l'esprit fanatique et borné d'un persécuteur comme un peu de tapage à l'occasion; rien ne désarme comme un vote de blâme parfaitement motivé et qui fait le tour de la presse, le tour du pays. La ligue surveille aussi les publications françaises, livres, brochures, journaux, programmes, annonces, affiches, enseignes, etc., tout ce qui peut donner une idée avantageuse ou désavantageuse du zèle des nôtres pour la pureté de la langue. En deux mots la ligue rappelle aux adversaires nos droits, aux nôtres, leur propre devoir."

Mais, dira-t-on, il est bien difficile à des gens qui vivent en pays anglais de se passer de la langue anglaise. Le confrère répond à cette objection :

"Il est peut-être bon, dit-il, de remarquer que l'étude du français, tout parfaite qu'on la suppose, n'exclut pas, chez la classe cultivée, l'acquisition de la langue anglaise. Nos gens instruits, si peu nombreux, doivent posséder les deux langues pour avoir de l'influence, pour faire la lutte

avec avantage.

"Connaître d'abord parfaitement le français pour leur usage personnel et l'honneur national et ne pas craindre de s'en servir chaque fois qu'ils le peuvent; connaître ensuite suffisamment la langue anglaise pour défendre les droits du français et des Canadiens dans la presse adverse et même, à la tribune, devant un auditoire anglais. Compter à ce propos sur autrui, même sur les bons amis que la Providence met parfois sur notre chemin, c'est se faire étrange illusion; ceux-ci pourront nous aider à aplanir les voies, à déterminer une entente; on ne saurait exiger d'eux qu'ils prennent l'initiative, se mettent de l'avant contre leurs propres bataillons.

"Cette connaissance de l'anglais, imposée par les circonstances, n'est évidemment pas du tout nécessaire au gros de la population canadienne; au contraire, moins il y aura d'anglais dans le peuple, plus la langue française se conservera pure, sans alliage.

"Distinction importante donc et qu'il est utile de bien saisir car elle explique et justifie, entre autres, la position actuelle de nos maisons d'éducation supérieure et leur programme d'études. Au collège de Saint-Boniface, par exemple, où l'enseignement se donne dans les deux langues, le français conserve toujours la priorité de rang, d'importance et d'influence qui lui est due. On l'estime et, dans chaque classe, on le cultive avec le même soin jaloux, le même enthousiasme passionné qu'autrefois; plus de soin même et plus d'enthousiasme encore, si la chose est possible. Mais il faut compter avec la situation actuelle, avec l'avenir plein de possibilités et de mystères, et il importe, avant tout, de former des défenseurs solides de la cause française, des jeunes gens qui puissent, continuant le noble travail de leurs aînés, la servir un jour avec intelligence, la servir avec efficacité."

Impossible de mieux dire.

Maintenant, le lecteur aimera peut-être à connaître l'auteur de cet article? C'est le R. P. Edgar Colclough, S. J., du collège de Saint-Boniface. Irlandais par son père, il tient d'une brave mère canadienne-française son amour de notre langue. Il vient de donner un bel exemple aux Métis de haute volée, dont la politique consiste à battre monnaie, sur leur nom parmi les Canadiens-français et sur leurs sentiments parmi les Anglais.

Le Père Colclough est le frère de ce George Colclough qui, élevé dans un milieu français, parlant à peine l'anglais, partit un jour de sa paroisse natale (le Bic, près de Rimouski) pour aller étudier le droit à Dublin, se lança, après quelques mois d'études, dans le journalisme, eut bientôt les coudées franches dans les plus grandes revues économiques de France et du Royaume-Uni, organisa un congrès général des chambres de commerce britanniques à Paris, et vient de rentrer de France, où il occupait une fort enviable position, en Angleterre, où il décrochera un jour ou l'autre un mandat parlementaire avec un programme de *home rule* pour l'Irlande et de liberté pour les Boers.

Dans cette famille on a du talent, et ce qui vaut mieux encore, du cœur.

ELIE GAGNÉ.

EN ROUTE.....

Sous ce titre, *l'Avenir du Nord*, "organe libéral du district de Terrebonne" publié à Saint-Jérôme, consacre au troisième contingent le très juste article que voici :

On recrute en ce moment, au Canada, 600 soldats pour l'Afrique du Sud; ils seront recrutés, équipés, transportés et payés aux frais du gouvernement de Londres.

Ce n'est donc pas là un troisième contingent semblable aux deux premiers fournis à l'Angleterre par le gouvernement canadien.

Toutefois, comme cette levée de soldats n'est que la conséquence de l'offre faite le printemps dernier par le gouvernement, et qu'elle est effectuée aujourd'hui sous la surveillance officielle du ministre de la milice, nous ne pouvons que regretter le pas nouveau que le Canada fait en ce moment dans la voie de l'impérialisme militaire.

Le pays ne déboursa rien pour ce troisième envoi de soldats au service de l'Angleterre, c'est bien, c'est mieux que ce que ferait un gouvernement conservateur, si nous en croyons les journaux les plus autorisés de ce parti, mais il n'en est pas moins vrai que nous assistons à un nouveau développement du fait déplorable de notre participation officielle aux guerres de l'Empire.

La question financière est subordonnée à celle du principe qui domine et inspire les actes de notre gouvernement.

Le fait de ne pas payer de notre bourse les frais de ce troisième contingent ne détruit pas ce fait indiscutable et gros de conséquences : que notre conduite d'aujourd'hui nous lie pour l'avenir, nous entraîne sur un terrain où menacent de s'enliser notre autonomie, notre paisible existence politique, notre élan si leste et si dégagé vers le progrès.

Nous sommes une jeune nation pleine de sève et de vigueur sur laquelle nous laissons se greffer le bourgeois le plus pernicieux, qui compromet la vitalité des nations du Vieux-Monde : le militarisme, et cela au profit d'une nation étrangère.

C'est là qu'est le mal.

En outre, le fait que notre participation aux guerres de l'Angleterre ne nous coûte rien, une fois sur trois, ne veut pas dire que l'impérialisme militaire n'est pas et ne sera pas onéreux pour notre bourse. Loin de là. Comme toutes les choses dangereuses et impopulaires, l'impérialisme cherche à s'infiltrer chez nous par la ruse. Ce troisième contingent qui ne coûte pas un sou est plus dangereux pour la propagande de l'idée impérialiste dans notre pays, que les deux autres qui l'ont précédé.

Que l'on réfléchisse et l'on sera forcé d'avouer que nous avons raison.

Ce n'est pas à dire, cependant, qu'un gouvernement conservateur ferait mieux que le gouvernement libéral, s'il détenait le pouvoir.

Que ceux qui le croient se détrompent en lisant les journaux conservateurs tels que la *Gazette*, de Montréal, le *Hamilton Spectator*, le *Mail and Empire*, le *News*, le *World*, le *Star*, le *Ottawa Citizen*, etc, qui tous font au

gouvernement Laurier des reproches sanglants parce qu'il ne contribue pas un sou à l'envoi des renforts canadiens en Afrique du Sud.

Hélas ! sur cette question si grave de l'impérialisme, nous n'avons aucun parti franchement canadien dont le souci est uniquement de sauvegarder notre liberté, notre indépendance et notre autonomie qui ont coûté tant de travaux et de sacrifices à nos patriotes du passé.

A cause de cette lacune, notre pays s'est fourvoyé dans une guerre condamnée par l'univers entier; le Canada s'est fait le serviteur de Chamberlain et a secondé ses projets de conquête injuste qui soulèvent aujourd'hui l'indignation de ses compatriotes eux-mêmes.

Notre beau pays, libre de tout souci concernant sa vie nationale avant la guerre sud-africaine, se voit maintenant orienté vers une nouvelle politique qui ébranle la base même de notre existence nationale; partit se dresse devant la pensée des politiciens et les yeux des citoyens un nouveau problème : celui de l'impérialisme qui cherche à nous enlever notre patriotisme canadien pour nous inoculer malgré nous le patriotisme canadien anglais.

Nous payons bien cher notre participation aux guerres de l'Angleterre, forme tangible de l'impérialisme, puisque depuis deux ans seulement elle nous a coûté des millions de dollars et surtout une dépression dans notre précieuse indépendance, un trouble profond et durable dans notre sentiment national, des éclaboussures sur le bel idéal de tous les vrais Canadiens fidèles à eux-mêmes.

JEP.

PETITES NOTES

Ce n'est plus facile pour les immigrants de pénétrer chez l'Oncle Sam. Dernièrement arrivait à New York, par le steamer *Lucania*, de la ligne Cunard, un Irlandais du nom de Thomas Boden. Sa femme et ses enfants l'accompagnaient. Il a des parents qui résident à Philadelphie; ils purent garantir que Boden avait les moyens de vivre et qu'il ne serait pas à la charge du public. Cependant, les autorités d'Ellis Island refusèrent de lui permettre de débarquer, parce que les médecins de l'hôpital de marine constatèrent qu'il souffrait de la tuberculose pulmonaire. Boden interjeta un appel devant le département du trésor. Un nouvel examen eut lieu, avec le même résultat, et le département donna ordre que Boden fût renvoyé en Irlande par le prochain bateau de la ligne Cunard, l'*Etruria*. Avant le départ de l'*Etruria*, qui a quitté New York le 23 novembre, un avocat de Philadelphie put obtenir en faveur de Boden un bref d'*habeas corpus*. Les tribunaux sont donc saisis de l'affaire et devront décider si la tuberculose est une des maladies visées par l'acte du congrès qui déclare qu'aucune personne atteinte d'une maladie "répugnante (loathsome) ou dangereuse" ne peut entrer sur le territoire des Etats-Unis.

L'autre jour, sir Wilfrid Laurier est allé rencontrer, à Ottawa, M. Redmond, chef des députés irlandais, et ses deux compagnons qui visitent

actuellement les Etats-Unis et le Canada pour exposer la cause du *Home Rule* pour l'Irlande. Un des aides de camp du gouverneur général y était également. De là grand tapage en Angleterre. Les journaux de Londres, oubliant tout ce que sir Wilfrid a fait pour la cause de l'impérialisme, lui sont tombés dessus d'une façon absolument imprévue. Ils ont aussi interpellé lord Minto avec colère. Celui-ci s'est empressé de déclarer que son aide de camp a assisté à la réunion en sa qualité de personne privée, et nullement en sa qualité officielle ! Sir Wilfrid n'a rien dit, mais il doit se livrer à d'amères réflexions sur l'ingratitude des impérialistes et des Tories anglais et sur la singulière idée qu'ils se font de la liberté.

Quant au *Soleil*, cet incident lui cause un profond chagrin. Nous lisons dans la feuille de M. Pacaud, en date du 30 novembre, la triste lamentation que voici :

"Nous avons bien raison de nous alarmer de la visite de M. Redmond, au Canada, en apprenant le langage qu'il avait tenu à ses co-nationaux à Montréal.

"Les grands journaux de Londres expriment leurs regrets que M. Laurier ait accepté l'invitation de rencontrer le chef des Parnellistes lors de son passage à Ottawa.

"Sans doute, la critique n'est pas juste, mais tout de même elle est désagréable."

Sir Wilfrid savait pourtant ce que M. Redmond avait dit à Montréal, ce qui ne l'a pas empêché d'aller rencontrer le chef irlandais à Ottawa. Il faut croire que le premier ministre est moins scrupuleux et qu'il s'alarme moins facilement que M. Pacaud.

La leçon à tirer de cet incident, c'est qu'il est inutile pour les *coloniaux* de faire des courbettes devant les gros bonnets de Londres, dans l'espoir d'être bien vus de la gent jingoïste. Plus vous vous inclinez devant eux, plus ils se montrent arrogants et insolents à votre égard. Nous sommes convaincu que M. Bourassa est cent fois plus respecté dans les cercles politiques anglais que ne le sont sir Wilfrid et M. Pacaud — si toutefois on y a jamais entendu parler de ce dernier.

Il faut avouer, du reste, que c'était un singulier spectacle que de voir sir Wilfrid Laurier s'asseoir à la même table avec M. Redmond. Celui-ci, comme tous les députés irlandais nationalistes, ne cache pas ses sympathies pour les Boers. On dit même qu'il a demandé au ciel, en pleine ville de Londres, de faire triompher leur cause. Et à Montréal il a déclaré publiquement que les Irlandais ne sont pas *loyaux* et qu'ils ne le seront que lorsque l'Angleterre les traitera avec justice. Pour nous, nous ne trouvons là rien qui doive nous alarmer : car la cause des Boers est juste et l'on ne peut pas s'attendre à ce que les Irlandais soient *loyaux* — nous ne le serions pas si nous étions traités comme ils le sont. Sir Wilfrid s'est fait sans doute des réflexions de ce genre, et voilà pourquoi il a accepté de lancher avec le chef irlandais. Mais avouons que c'était un peu curieux de voir notre premier ministre, qui a envoyé des contingents en Afrique pour aider l'Angleterre à exterminer les Boers, trinquer avec M. Redmond qui a prié pour le succès de ces mêmes Boers ! Sans doute, les grands journaux de Londres se sont montrés ingrats à l'égard de sir Wilfrid qui a assez bien servi la cause impérialiste pour mériter qu'on ferme les yeux, là-bas, sur cette première défaillance qu'expliquent les nécessités politiques. Mais, enfin, sir Wilfrid, le grand *britisher*, ne s'est-il pas montré inconséquent en acceptant de rencontrer le grand *anti-britisher* qu'est M. John Redmond ?

Nous lisons dans le *Journal*, de Montréal, à la date du 30 novembre :

"Le docteur Elz. Pelletier, secrétaire du bureau provincial d'hygiène, déclare que le fléau (il s'agit de la varioloïde) a fait jusque présent 340 victimes dans toute la province, et que quatre-vingt-une localités ont été infestées."

Il nous semble qu'on devrait s'exprimer plus clairement. Si par "340 victimes" on veut dire que 340 personnes ont été atteintes de la maladie, c'est peut-être vrai. Mais dans le langage ordinaire la victime d'une maladie est une personne qui en meurt. Or nous ne croyons pas que l'on puisse signaler plus de deux décès attribuable à cette maladie. A quoi sert-il de répandre l'épouvante parmi nos populations ? Certains individus peuvent y trouver leur compte, mais le pays, en général, n'a rien à y gagner.

L'un des plus horribles accidents de chemin de fer dont l'histoire fasse mention est arrivé le 27 novembre, sur la ligne du Wabash, à Seneca, Etat du Michigan, à 70 milles au sud-ouest de Detroit. Deux trains allant à une grande vitesse se sont écrasés avec une violence extraordinaire. L'un des convois, chargés d'immigrants et allant vers l'ouest, a été littéralement réduit en miettes, et le feu s'est déclaré aussitôt dans les débris. Sur ce train tout le monde paraît avoir été ou tué ou blessé et l'on porte le nombre des morts à 100, au moins et des blessés à 127. Sur l'autre train, un train de voyageurs ordinaire, 4 personnes ont perdu la vie. On attribue l'accident à un ordre mal compris ou mal exécuté. Vers le même temps l'explosion d'une chaudière, à Détroit, a causé la mort de 29 personnes.

Vraiment, le gouvernement fédéral ne semble pas vouloir favoriser, d'une façon efficace, la navigation du fleuve Saint-Laurent pendant la saison d'hiver. M. Harling, gérant de la ligne Leyland, déclare qu'il a offert au gouvernement de prolonger le service de ses steamers à Québec jusqu'au mois de décembre, pourvu que l'administration d'Ottawa consentit à payer le surplus des taux d'assurance, et que le gouvernement ne lui a pas donné de réponse en temps utile. De plus, il paraît avéré que le département de la marine a fait enlever les bouées et les phares dans le bas du fleuve pendant qu'il y avait encore à Québec cinq steamers qui devaient prendre la mer. On prétend qu'avec un peu de bonne volonté on pourrait prolonger la saison de navigation jusqu'au milieu de décembre, et que le gouvernement n'est pas *up to date*.

Les journaux racontent un trait des mœurs propres aux enfants des écoles publiques des Etats-Unis qui fait frémir. Quatre garçons de l'école publique de Cawood, dans l'Etat de Missouri, âgés de 11 à 14 ans, se sont jetés sur leur instituteur, M. John Montgomery, qui voulait corriger l'un d'eux, et l'ont "lardé de coups de canif", le laissant inanimé sur le parquet. Le malheureux instituteur est mort bientôt après sans avoir repris connaissance. Les quatre garçons, paraît-il, appartiennent à de "bonnes familles."

La *Semaine religieuse*, de Montréal, 25 novembre, publie des *Notes bibliographiques* signées J.A.G. Dans une de ces notes il est question d'un livre intitulé *Iannik à l'Exposition de 1900. Aventures d'un groupe breton*. J. A. G. affirme que "c'est une nouvelle très honnête, une sorte de plaidoyer en faveur des principes religieux au foyer familial, dont la lecture est reconfortante". Nous nous demandons si J.

A. G. a vraiment lu ce livre. Nous ne pouvons le croire. Nous l'avons lu d'un bout à l'autre, et nous ne pouvons comprendre qu'un journaliste sérieux puisse en faire le moindre éloge.

Notes sur la guerre

Un ami a cueilli pour nous, dans les journaux d'Europe, quelques notes sur la guerre sud-africaine qu'on ne trouve pas dans les dépêches transmises aux journaux canadiens.

Le camp de reconcentration de Johannesburg

On mande de La Haye à l'Agence Paris-Nouvelles :

"Les nouvelles arrivées de Johannesburg par le dernier courrier indiquent que la misère dans laquelle sont plongés les femmes et les enfants du camp-prison ne fait qu'augmenter.

"Depuis la fin du mois d'août, les décès ont doublé. Les enfants souffrent d'une affection cancéreuse qui ronge les lèvres par suite de l'alimentation composée de viande de moutons charbonneux. Les secours, qui arrivent rarement, sont plus qu'insuffisants. Le manque de vêtements se fait vivement sentir parmi les prisonniers. Une femme et ses cinq filles ont vécu quelque temps à demi nues. Quelques personnes charitables ont dû ramasser, dans la ville, pour ses malheureuses, des loques de rebut."

L'emploi des Cafres par les Anglais — Un témoignage indiscutable

Londres, 24 octobre. — Le *Morning Leader* dit que le gouvernement ferait bien d'interdire les appareils de photographie dans l'Afrique du Sud car une photographie montre, contrairement aux déclarations faites jusqu'ici, une compagnie composée de Cafres portant l'uniforme militaire et armés de fusils, au moment où ils vont être envoyés

le long de la voie ferrée ou dans les blockhaus pour servir de sentinelles.

Un scandale financier

Une dépêche du Cap au *Daily Mail* annonce qu'une commission a été nommée pour faire une enquête sur certaines accusations lancées contre un groupe d'officiers au sujet de la dilapidation de sommes d'argent.

La dépêche termine en disant que lorsque le rapport de la commission sera publié, le public anglais ne sera pas peu étonné, et le contribuable apprendra comment on dépense son argent.

La publication de cette dépêche dans le *Daily Mail* est un fait des plus significatifs et paraît indiquer l'existence d'un grave scandale.

Un discours de M. Lloyd George

Londres, 1er novembre. — M. Lloyd George, membre du Parlement, parlant hier soir à Edimbourg, a vivement combattu les déclarations de M. Chamberlain.

"La vérité, a-t-il dit, c'est que deux propositions successives furent faites au président Krüger qui les accepta l'une et l'autre. Quand M. Chamberlain vient nous dire qu'il a fait toutes les concessions possibles, il n'y a qu'un seul nom à donner à cette affirmation, et je n'ai pas besoin de vous dire lequel."

Pétition des protestants hongrois

Budapest, 31 octobre. — Les membres du clergé de l'Eglise évangélique publient une pétition qu'ils vont adresser au roi Edouard VII, à l'occasion de la fête commémorative de la Réforme, qui est célébrée tous les ans le 31 octobre. En leur qualité de coreligionnaires, ils prient Sa Majesté de vouloir bien, s'inspirant de sentiments chrétiens et usant de sa puissance royale, chercher à mettre un terme à la guerre meurtrière qui existe actuellement entre les peuples anglais et boer, professant cependant la même foi. En tête de la pétition, qui est signée par plusieurs centaines de ministres protestants, figurent les signatures de sept évêques protestants. On fait circuler actuellement la pétition pour recueillir de nouvelles signatures. Elle sera envoyée incessamment au roi Edouard.

CONCOURS DES RACES LAITIÈRES A BUFFALO DU 1er MAI AU 31 OCTOBRE

CHAQUE RACE EST REPRÉSENTÉE PAR CINQ VACHES
Rapport pour la semaine finissant le 31 Octobre

Rang	Coût de la nourriture	Profits nets	Percentages profits nets
1ere CANADIENNE	\$ 4.79	\$ 7.66	160 p. c.
2e } Guernesey	5.73	8.96	156 p. c.
} Jersey	5.46	8.54	156 p. c.
4e Ayrshire	6.41	8.03	141 p. c.
5e Polled Jersey	4.96	6.79	137 p. c.
6e Holstein	7.68	9.77	127 p. c.
7e Sussex (Red Polled)	6.13	7.41	121 p. c.
8e Suisse	6.55	7.28	111 p. c.
9e Durham	7.36	6.73	91 p. c.
10e Flamande (Dutch Belted)	6.51	4.95	76 p. c.

La vache Canadienne a été première à chacune des huit dernières semaines.

La semaine prochaine je donnerai le résultat des six mois de concours.

J. A. COUTURE,

Représentant des éleveurs de bétail canadien dans l'Advisory board du concours.

POURQUOI NOUS AVONS FUI

Sous ce titre, dom Chamard, le savant historien de l'Eglise, écrit à la *Vérité*, de Paris :

Un maître plus autorisé que moi a dit, éloquemment, aux applaudissements de tous les vrais catholiques, pourquoi nous ne pouvions nous soumettre à la loi. Mais, dans ces derniers temps, on a soulevé la question de savoir si nous n'aurions pas mieux fait d'attendre, de pied ferme, nos ennemis dans l'enceinte de nos monastères, comme en 1880, au lieu de protester contre l'iniquité de la loi d'ostracisme portée contre nous, en prenant le chemin de l'exil.

Ce point nous paraît d'autant plus important à élucider que certains journaux catholiques ont été jusqu'à blâmer notre conduite, nous enlevant ainsi une partie de la gloire qui est due à quiconque a l'honneur de souffrir pour Jésus-Christ et les droits inaliénables de son Eglise.

Sans doute, il est glorieux de résister en face aux persécuteurs, et de souffrir les tourments et la mort pour la foi ; on conquiert ainsi la palme du martyre.

Mais il n'est pas toujours permis de se livrer à ses bourreaux. Jésus-Christ a dit à ses disciples :

"Quand vous entrez dans une ville quelconque, voyez si elle est digne d'écouter la divine parole ; et dans le cas de l'affirmative, demeurez en elle ; mais si elle n'écoute plus vos enseignements, sortez-en en secouant la poussière de vos pieds. En vérité, je vous le dis : la sentence portée contre Sodome et Gomorrhe sera plus tolérable que celle qu'encourra cette cité rebelle à votre voix. Si l'on vous persécute dans une ville, fuyez dans une autre (1)

Il y a donc des cas où, selon notre divin Maître, on peut et parfois on doit fuir la persécution. L'histoire est pleine d'exemples qui confirment ce conseil évangélique.

Dans son épître aux Hébreux (XI, 68), saint Paul représente les saints de l'Ancien Testament, errant dans les solitudes, dans les grottes et les cavernes de la terre. Saint Athanase a écrit tout un livre, *le fuga sua*, pour se justifier d'avoir échappé par la fuite aux recherches de Constance et de Julien l'Apostat.

A la fin du dernier siècle, le clergé émigra en masse à l'étranger plutôt que de se soumettre au serment d'obéissance à la Constitution civile du clergé, condamnée par le pape Pie VII, et ceux qui préférèrent se laisser interner dans les chefs-lieux, eurent à subir, peu de temps après, la loi de la déportation.

De nos jours, au Tonkin et en Corée, des populations entières ont préféré s'exiler de leur pays et se réfugier dans des montagnes incultes et inaccessibleles, au risque de mourir de faim, plutôt que de se livrer à la merci de leurs persécuteurs.

Les journaux révolutionnaires nous ont comparés aux nobles émigrés de

l'ancien régime. Nous repoussons cette comparaison, encore que M. Taine ait prouvé que l'émigration, en général, a été une nécessité pour le plus grand nombre, traqués comme des bêtes fauves dans leurs demeures par les agents de la Révolution.

L'émigration s'est faite pour une cause politique, ou pour sauvegarder des intérêts terrestres ; l'émigration des religieux français s'est faite pour une cause sainte au premier chef, pour sauvegarder les droits de Dieu et les intérêts de l'Eglise, foulés aux pieds par les auteurs de la loi néfaste du 1er juillet 1901, que notre Saint Père le Pape Léon XIII, à l'exemple de Pie VI, a condamnée comme contraire au droit naturel, au droit divin et au droit ecclésiastique.

Mais, a-t-on dit, pourquoi n'attendez-vous pas qu'on vous expulse de vos monastères *manu militari*, comme en 1880 ? Vous, Bénédictins, n'avez-vous pas alors donné l'exemple de la résistance la plus opiniâtre ? Pourquoi aujourd'hui donnez-vous vous l'exemple contraire ? Nous répondons que la situation actuelle ne ressemble en aucune manière à celle de 1880.

A cette époque, nous n'avions contre nous qu'un simple décret dont la légalité était contestée par les plus éminents jurisconsultes et les plus savants membres de la magistrature. Forts de cette interprétation autorisée, nous pouvions nous retourner contre nos persécuteurs et leur dire fièrement que, ayant pour nous le droit de Dieu, et contre nous un droit humain fort contestable, nous avions le devoir d'opposer à leurs mesures arbitraires la résistance passive de l'opprimé.

M. Waldeck-Rousseau, qui a compris la force de cet argument, a tout fait pour nous empêcher de le renouveler. Il a créé une loi positive qui condamne expressément à mort la vie religieuse en France, en la soumettant à des conditions telles qu'elles n'auraient pas été acceptées par les esclaves de l'antiquité païenne.

Il ne faut pas s'en étonner, puisque, selon lui, la vie religieuse annihile l'homme et entrave les progrès de la vie sociale ; aberration formellement flétrie par Léon XIII dans ses lettres au cardinal Richard et aux supérieurs des ordres religieux.

Non content de rendre moralement impossible l'acceptation des conditions imposées à ceux qui se soumettraient à l'autorisation légale, M. Waldeck-Rousseau a eu soin de rendre non moins impossible toute résistance passive analogue à celle de 1880, en frappant d'une peine pécuniaire d'abord, et de la confiscation ensuite, tout citoyen qui aurait l'audace de louer un local à des religieux même dispersés.

C'est l'ostracisme antique dans toute sa férocité. On peut loger un chien ; on ne peut pas loger un religieux (2).

Cette pénalité est empruntée au bloc de la période révolutionnaire. Il

(2) M. Waldeck-Rousseau peut ne pas urger actuellement l'application de cet article de la loi, pour des raisons politiques — peut-être pour en laisser tout l'odieux à la majorité de la Chambre ; mais il n'en existe pas moins.

fut alors défendu de receler un prêtre réfractaire, sous peine de 300 livres d'amende, et un peu plus tard, sous peine de mort. Trois cents livres en 1793 avaient autant de valeur que mille francs de nos jours. On a commué la peine de mort en confiscation de la maison affectée au refuge du religieux proscrit. C'est un amendement que l'on doit attribuer beaucoup moins à la bienveillance du législateur qu'à l'opinion courante sur la condamnation à mort.

Un certain nombre de prêtres réfractaires en 1793 eurent le courage de demeurer cachés chez des chrétiens dévoués s'exposant à la mort qui les attendait s'ils étaient découverts, parce qu'il s'agissait du salut des âmes confiées à leur ministère, et les fidèles qui appréciaient le bienfait de la pratique de leur religion et de la grâce des sacrements, leur savaient gré de leur héroïque dévouement, et n'hésitaient pas à encourir la même peine que ces héroïques confesseurs de la foi.

Aujourd'hui, les religieux et les religieuses voués à la vie contemplative n'ont pas le même motif de braver et de faire braver par leurs amis les peines que la nouvelle loi leur infligerait. Sans doute leurs prières sont grandement utiles au salut des âmes ; mais ils ne sont pas directement chargés du ministère sacerdotal. La charité leur défend donc de s'exposer à encourir la sanction déterminée par la loi néfaste. Leur devoir est de s'expatrier, puisque c'est la seule manière de protester contre l'inique condamnation qui les frappe.

Enfin, un dernier motif les contraint à s'exiler.

En 1880, les ordres contemplatifs pouvaient encore remplir leurs obligations essentielles, mais en dehors de leurs monastères fermés par les scellés administratifs. Ils pouvaient transformer en chapelle provisoire une vaste salle d'une maison amie, y chanter la louange divine, dans l'ombre et comme en secret. Cela rappelait assez la sainte liturgie célébrée dans les catacombes de la primitive Eglise. Aujourd'hui, nous venons de le voir, cette dernière ressource leur est interdite. Un Jésuite, un Dominicain, peut, même séparé de ses frères, exercer son ministère ; le Bénédictin ne le peut pas. La fonction de la prière publique, qui constitue la substance même de la vie distinctive de son ordre, ne lui est plus possible ; car, dissous par la violence, le moine bénédictin n'existe plus.

Il s'ensuit que la loi actuelle qui a été, dit-on, principalement édictée contre les jésuites et les autres congrégations enseignantes, atteint incomparablement plus profondément et plus directement les ordres contemplatifs. Les autres congrégations qui ont préféré l'exil à la servitude peuvent encore demeurer en partie, quoique dispersées, sur le sol de la patrie ; les ordres contemplatifs ne le peuvent pas sans renoncer à leur vocation.

Voilà pourquoi l'ordre des Bénédictins a complètement été détruit pendant la tourmente révolutionnaire. Tous les membres se sont dispersés ou se sont sécularisés ; et leur vie cénobi-

tique, qu'ils avaient abandonnée, n'a pu être rétablie qu'en 1837, par la courageuse initiative de dom Guéranger. Les enfants de ce grand serviteur de Dieu, se rappelant ce triste souvenir, ont voulu à tout prix éviter un semblable malheur. Ils se sont réfugiés en une terre hospitalière, prêts à venir reprendre place au foyer domestique de leurs chers monastères délaissés, aussitôt que la liberté sera rendue à leur patrie.

Les considérations précédentes s'appliquent à toutes les congrégations d'hommes et de femmes vouées à la vie contemplative. Il en est une qui est particulière aux ordres religieux qui, comme les Chartreux et les Bénédictins sont, dans leur administration intérieure, exempts de la juridiction de l'Ordinaire. Le Pape Léon XIII leur ayant expressément recommandé de réserver les droits du Saint-Siège dans le cas où ils jugeraient bon de demander l'autorisation, et cette réserve devant, selon toute probabilité, être rejetée par le ministère et par les Chambres, l'exil, par là même, devenait pour eux une nécessité.

A ceux qui considéreraient comme inutiles les explications précédentes nous répondrons qu'elles nous ont paru, au contraire, d'une urgente utilité. On a pu lire dans les journaux même catholiques des articles dans lesquels la conduite des religieux préférant l'exil à la servitude était, il est vrai, considérée comme fière et digne, mais pourtant comme moins sage et moins opportune que celle des congrégations qui attendaient de pied ferme, dans leur maison, les agents de la force publique.

C'était un blâme indirect quoique dissimulé.

Cela est si vrai qu'ayant essayé moi-même auprès d'un journal très répandu, de jeter un cri de détresse pour exciter les fidèles à venir pécuniairement à notre secours ; — car notre exode à l'étranger a épuisé plus que nos faibles ressources, — on nous a répondu qu'on ne pouvait publier notre article, contraire à la campagne que l'on menait alors dans la presse.

C'était nous dire que notre manière d'agir ne méritait pas l'approbation des vrais fidèles du Christ.

Nous espérons que, après ce que nous venons de dire, il n'en sera plus ainsi, et que les catholiques dignes de ce nom et tous ceux qui ont à cœur de récompenser le courage et la vertu, se feront un devoir de soulager notre extrême pauvreté, aggravée par les énormes dépenses qu'il nous a fallu faire pour transporter notre mobilier et nous installer, même provisoirement, dans le lointain pays où nous avons été forcés de chercher un refuge. Nous remercions avec effusion M. Poirier de Nantes et ceux dont la charité ont pressenti notre détresse, et nous espérons que leur initiative sera généreusement suivie.

DOM FRANÇOIS CHAMARD,

Prieur des Bénédictins de Ligugé,
à Herck-la-Ville (Limbourg-Belge)